

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°28-2024**

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt quatre et le premier juillet les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15 présents : 14 votants : 15 <u>Date convocation</u> 24/05/2024 <u>Date d'affichage</u> 24/05/2024	ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTES: Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Martine JUND, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Claudine MONTELS (Procuration à Pierre SOULIE)
Secrétaire de séance : Pierre SOULIE	

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

La commission des relations avec les associations s'est réunie en vue d'attribuer le montant d'une subvention de fonctionnement à celles présentant un intérêt local.

Il est proposé de délibérer sur ces montants pour les associations ayant déposée un dossier de demande de subvention complet, concernant l'exercice budgétaire 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

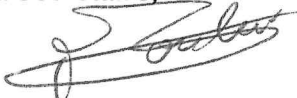
DÉCIDE d'adopter l'attribution de subventions aux associations du village selon la liste proposée.

QUE les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le budget en cours.

Subventions de fonctionnement et de projets votées à l'unanimité :

- TAFC ----- 1 600 euros
- Gymnastique Terssacoise ----- 900 euros
- JACOCOT ----- 900 euros
- AAPE ----- 600 euros

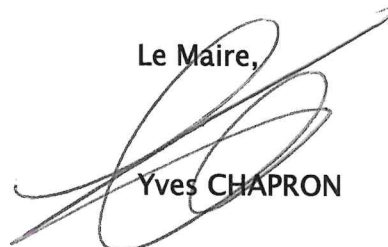
La Secrétaire,



Pierre SOULIE



Le Maire,



Yves CHAPRON